

RESTAURATION ET TAD UNE HISTOIRE SANS FAIM !

RESTAURATION POUR LES TELETRAVAILLEURS ... OÙ EN SOMMES NOUS ?

Subvention restauration due au CSE

Au CSE du 15 juillet 2021, les élus **FO LCL**, soutenus par ceux de la CGT, CFDT, et UNSA, ont donné mandat au Secrétaire Adjoint du CSE, élu **FO**, pour ester en justice afin de réclamer à LCL l'intégralité de la subvention contractuelle qu'il doit à votre CSE. Seul le **SNB a voté contre cette action pourtant légitime**.

En effet, la direction a décidé de ne pas verser intégralement la **subvention restaurants** au CSE siège, **le privat** ainsi de la possibilité de reverser un budget à LCL sous condition de l'utiliser pour participer aux frais de repas des télétravailleurs. Le prétexte invoqué : la crise sanitaire !

FO LCL défend vos intérêts sans restrictions.

Inégalité de traitement

Depuis le 1er confinement, les **télétravailleurs du siège sont discriminés** du fait de leur mode de restauration. En effet, les télétravailleurs des autres directions continuent de recevoir leurs tickets restaurant quand ceux du siège, bénéficiant normalement des restaurants du CSE, ne perçoivent **aucune compensation**. Les élus **FO LCL** n'ont cessé de porter ce sujet auprès de la direction... en vain !

L'audience est prévue fin septembre. Jusqu'à cette date, un accord amiable est encore possible. **Affaire à suivre.**



POINT COVID

Vos élus **FO LCL** ont interrogé la direction sur le maintien du service **test COVID** et de la **vaccination** au sein du service de santé au travail.

La direction a indiqué que ces possibilités sont mises en « **stand by** » en raison d'un manque de sollicitations de la part des salariés. La vaccination sera juste assurée pour les secondes doses puis sera arrêtée puisqu'il est difficile de récupérer des vaccins.

Vos élus **FO LCL** ont également alerté la direction sur **l'iniquité de traitement** des règles de retour sur site entre salariés à temps plein et ceux à temps partiel. En effet, LCL impose 3 jours hebdomadaires sur site, sans tenir compte du temps de travail.

FO LCL a demandé une présentation détaillée des fiches techniques du système d'aération de Villejuif et Clichy.

En cas de besoin, contactez un représentant **FO LCL**.

INFO CSE

L'équipe de gestion du CSE (**FO/SNB**) vous invite à vous préinscrire pour votre **bon cadeau** avant le 1er octobre 2021. Pour le **spectacle de Noël** et le **bon cadeau des enfants** vous n'avez que jusqu'au 15 septembre 2021.

Rdv sur le site www.csesiegelcl.fr.



ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

Afin de percevoir l'allocation « achat de livres » pour **vos enfants de 16 et plus**, vous devez saisir une déclaration dans **MySelfRH**, rubrique « rentrée scolaire ». Celle-ci sera disponible entre le **26 juillet et le 15 novembre 2021** inclus.

Pour **les enfants de moins de 16 ans**, vérifiez qu'ils sont bien enregistrés dans **MySelfRH**. Si oui, l'allocation sera automatiquement versée sur votre paie d'août.



POUR RECEVOIR LES COMMUNICATIONS DE **FO LCL**

Renvoyez-nous par mail à : FO_DSR_Siège@lcl.fr, Les information suivantes. Merci !

vos nom prénom :

vos service :

vos adresse mail (pro ou perso) :



